

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/079

CONCESSION CIMETIÈRE COMMUNAL – CONCESSIONS – 1er TRIMESTRE 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/071 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU délibération du Conseil Municipal n° 2023/059 en date du 12 mai 2023 portant fixation des tarifs municipaux et notamment les concessions dans le cimetière communal ;

Considérant les demandes enregistrées entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 mars 2026 tendant à obtenir une concession ou un renouvellement de concession dans les cimetières communaux ;

Sur proposition de Mme la Directrice Générale des Services ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est accordé une concession de 15 ans aux concessionnaires ou à leurs ayants droit, au titre d'une concession nouvelle ou à renouveler et moyennant une somme établie selon les tarifs en vigueur.

N° concession	Date de début	Date de fin	Type	Cimetière	Durée	Montant
EC-B-CV-020	15/01/2026	14/01/2041	Cavurne	Extension	15	910.00 €
EC-B-C2-018	15/01/2026	14/01/2041	Caveau 2 places	Extension	15	1 280.00 €
EC-B-CV-021	26/01/2026	25/01/2041	Cavurne	Extension	15	910.00 €
NC-C-026	27/01/2026	26/01/2041	Cavurne	Nouveau	15	910.00 €
EC-B-C2-019	03/02/2026	02/02/2041	Caveau 2 places	Extension	15	1 280.00 €
AC-A-043	16/11/2025	15/11/2040	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €
AC-B-043	24/03/2026	23/03/2041	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €
AC-D-261	16/03/2026	15/03/2041	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €
AC-A-022	29/03/2026	28/03/2041	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €
AC-B-147	24/03/2026	23/03/2041	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €
NC-B-045	07/03/2026	06/03/2041	Pleine terre	Nouveau	15	680.00 €
AC-B-098	30/03/2026	29/03/2041	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €
EC-B-C2-020	27/02/2026	26/02/2041	Caveau 2 places	Extension	15	1 280.00 €
AC-A-059	25/06/2024	24/06/2039	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €
AC-A-084	29/03/2026	28/03/2041	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €
AC-D-148	08/01/2027	07/01/2042	Pleine terre	Ancien	15	680.00 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 074-217402809-20260525-THDEC26079-AU

SLOW

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 5 JUIN 2026
ET PUBLICATION LE - 8 JUIN 2026

THÔNES, le 25 mai 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON